



Comité Responsabilité des Entreprises - AQINAQ

Francis Gauthier et Christine Lajeunesse | 21 octobre 2022

Stratégie zéro déchet

- Canada
- Québec
- Secteur Agricole
- Réglementation



- Mis en place et financé par ses membres: Organisme sans but lucratif
- 80+ membres; entreprises en agricultures; pesticides, fertilisants, plastiques agricoles, santé animale
- 30 ans en gestion de programmes
- Expertise: soutenir ses membres pour une saine gestion des matières résiduelles





- Canada 1,500+ sites de dépôts, 581,990 km² terres agricoles ~190,000 fermes
- Québec 150+ sites de dépôts, ~28,000
- Canada 62 000 t, Québec 11 000 t, plastique généré par an
- ~10 % récupéré



RPM Eco
Blainville, Qc
CRH cimentrie
Joliette, Qc

Recyclage des sacs



Maxi-Drain
Ste-Françoise, Qc

Recyclage contenants



Environek
St- Malachie, Qc
Delta Gomma
Farhnam, Qc

Recyclage tubulure érablière

Résumé du Règlement sur la responsabilité élargie (REP) des producteurs - gouvernement du Québec

Responsabilité élargie des producteurs



La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie. Votre entreprise met sur le marché un produit visé? Vous devez alors mettre en place un programme de récupération et de valorisation de ce produit, ou être membre d'un organisme de gestion reconnu (OGR) qui le met en œuvre pour vous.

- REP de plus en plus répandue;
- Application du principe utilisateur/payeur;
 - Internalisation des coûts dans les produits (écofrais)
- Réduction des volumes de matières dirigées vers l'élimination;
 - Objectifs de récupération à atteindre
- Favorise l'économie circulaire;
- Encourage l'écoconception, produits plus recyclable
- Optimisation de la chaîne de valeur - réduire les coûts;
- Interdit les réseaux parallèles;
- Assure la traçabilité des produits jusqu'à leur destination finale.

Catégories de produits visés par le Règlement	Organismes de gestion reconnus	Programmes individuels ¹²
 <p>Appareils ménagers et de climatisation incluant les climatiseurs, fours, lave-vaisselles, réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, sèche-linges, etc.</p>		 
 <p>Huiles usagées incluant leurs contenants et filtres</p> <p>Antigels et liquides de refroidissement incluant leurs contenants et filtres</p> <p>Nettoyants à freins Contenants</p>		  
 <p>Lampes au mercure incluant les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes</p>		
 <p>Peintures incluant les aérosols et les contenants</p>		
 <p>Piles et batteries incluant les piles rechargeables et non rechargeables</p>		
 <p>Produits électroniques incluant les ordinateurs et périphériques, portables, écrans, cellulaires, téléviseurs, équipements audio et vidéo, etc.</p>		  

Entreprise qui met sur le marché du Québec un produit agricole visé :

- Détenteur de marque, ou;
- Tout autre premier fournisseur du produit
 - Détaillant, distributeur, importateur

À défaut qu'il y ait une entreprise établie au Québec, l'entreprise hors-Québec serait visée.



« Élaborer, financer, mettre en place et opérer un programme de récupération et de valorisation des produits agricoles. »

Le producteur doit :

- Mettre en place et gérer son propre programme sur une base individuelle, ou;
- Joindre un organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer un tel programme sur une base collective (OGR)
 - un organisme doit être créé et proposé à RECYC-QUÉBEC par les producteurs.

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques



Depuis juin 2022:

Nouvelle catégorie composée de 7 sous-catégories

1. fenaison

- Pellicules
- Filets et ficelles
- Tubes et embouts
- Sacs et toiles servant à la conservation ou à l'enrubannage de l'ensilage ou du foin

2. sacs

Autres sacs conçus et destinés pour un usage agricole, notamment :

- Sacs de moulées
- Sacs de litière (ripe)
- Sacs de semences
- Sacs de fertilisant
- etc.

3. contenants

Contenants conçus et destinés à un usage agricole, notamment :

- Bidons (pesticides et fert.)
- Réservoirs et barils de produits sanitaires (désinfection)
- etc.

Depuis juin 2022:

7 sous-catégories

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

4. horticole

- Paillis de plastique
- Plastiques utilisés pour le recouvrement de tunnels
- Plastiques utilisés dans les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte

5. horticole

- Bâches ou couvertures flottantes
- Plastiques utilisés pour le recouvrement de serres
- Filets anti-insectes et anti-oiseaux
- Couvertures pour fosses à lisier
- Tapis d'irrigation
- Tapis de sol

6. acéricole

Plastiques acéricoles :

- Tubulures
- Conduits de la ligne principale
- Raccords
- Chalumeaux

7. périmés

- Pesticides de classe 1 à 3A selon le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (chapitre P-9.3, r. 2)
- Engrais chimiques
- Amendements et semences enrobées de pesticides, destinées à un usage autre que domestique

Deux options pour les points de dépôt:

1. Pour chaque commerce ou autre lieu où les produits sont mis sur le marché:
 - avoir un point de dépôt permanent ou à tout autre endroit situé à moins de 5 km de celui-ci;
2. Pour toute région administrative sur le territoire de laquelle les produits sont mis sur le marché:
 - un nombre minimal de points de dépôt en fonction de la superficie agricole.

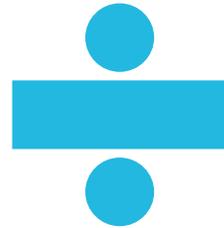




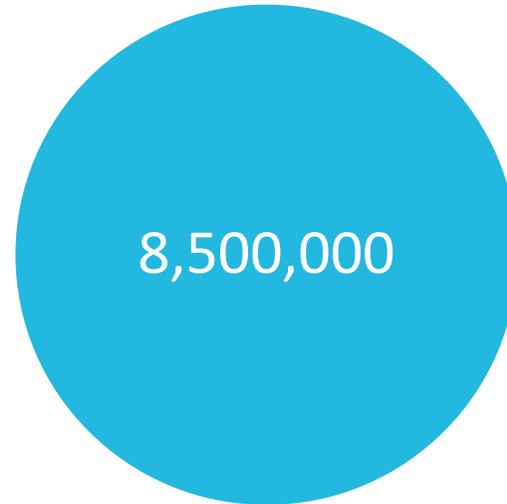
Total des coûts:

- de logistiques / entrepreneurs
- de communications
- administratifs
- Moins: Revenus de ventes du plastiques (si applicable)

Estimé du total
des coûts pour
2019



Nombre de bidons
vendus en 2019



Écofrais par bidon



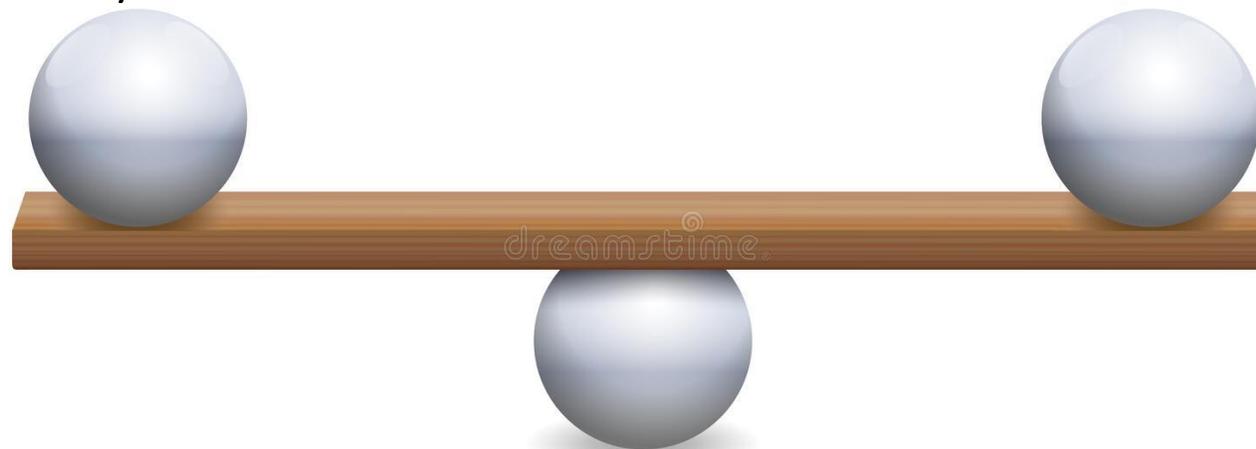
Total des coûts:

- de logistiques / entrepreneurs
- de communications
- administratifs
- Moins: Revenus de ventes du plastique (si applicable)

Équilibre à atteindre

Services aux
agriculteurs/meuneries

Taux de récupération



Coûts du programme

MELCC – Séminaire en ligne concernant la REP et vos obligations	2 novembre à 1 h 30
Désigner un organisme pour la gestion du programme de récupération	Besoin de signature – Nov., Déc. Collaboration AQINAQ
Déterminer les quantités à gérer ainsi que certains éléments liés à la logistique	Répondre au sondage – Nov. Collaboration AQINAQ
Projets pilotes – permettra d’adapter la façon de faire pour les meuniers	3 à 4 sites – Janv. Les principaux fournisseurs
Côté administratif : S’inscrire à l’organisme reconnu (AgriRÉCUP)	Déc. Déterminer – bannière? meunerie?
Lancement du prog. permanent de récupération des sacs de moulées	Janvier 2024
Écofrais	Janvier 2024

Économie circulaire et bénéfices

1. Recycler les 62 000 kg de plastique agricole = 105 400 tonnes de réduction de GES.
2. Recyclage des plastiques agricoles génère environ 349 emplois surtout dans les communautés rurales.
3. On parle maintenant de ressources au lieu de déchets

Dans le cadre du plan d'action pancanadien visant à atteindre zéro déchet de plastique d'ici 2030, nous exigerons que les emballages en plastique au Canada contiennent au moins 50 % de contenu recyclé d'ici 2030. Gouvernement du Canada



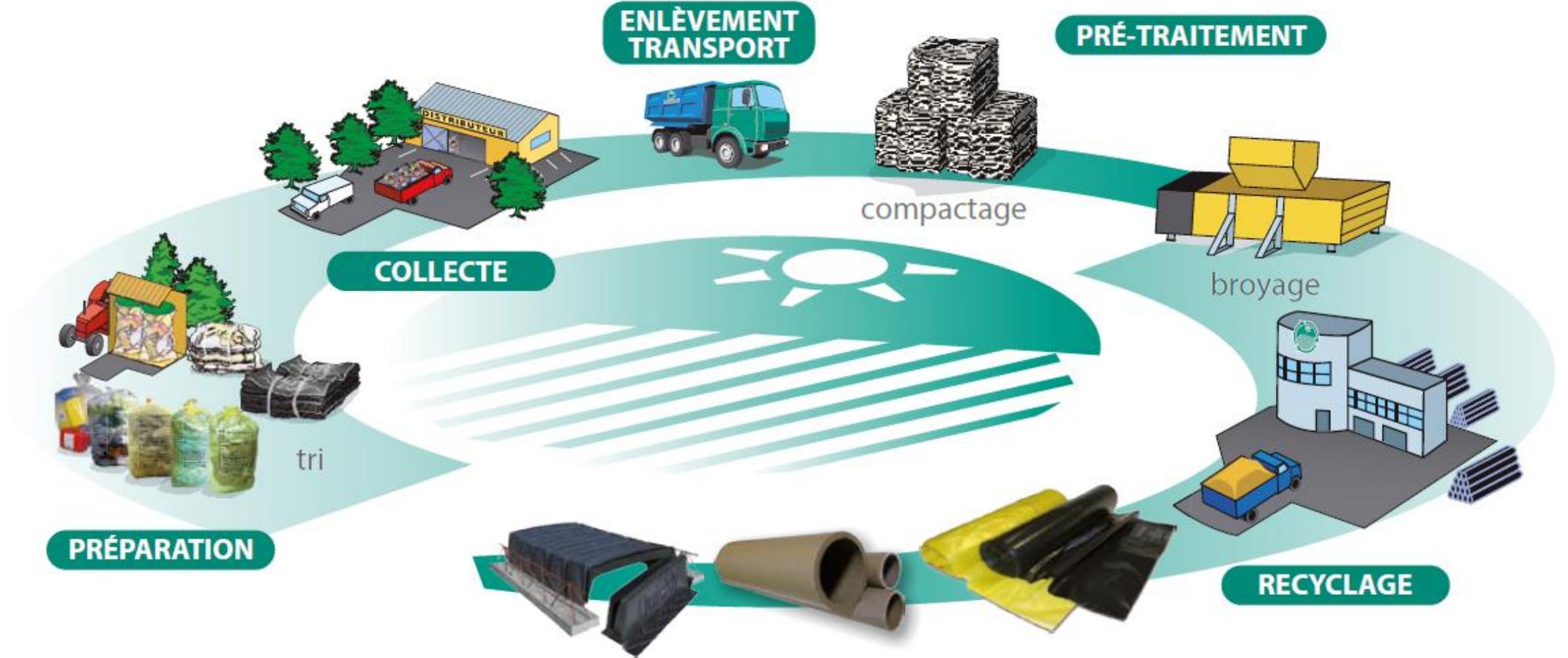


Merci à l'AQINAQ - collaboration

Francis Gauthier gauthierf@agrireocup.ca

Christine Lajeunesse lajeunessec@agrireocup.ca

Informations supplémentaires



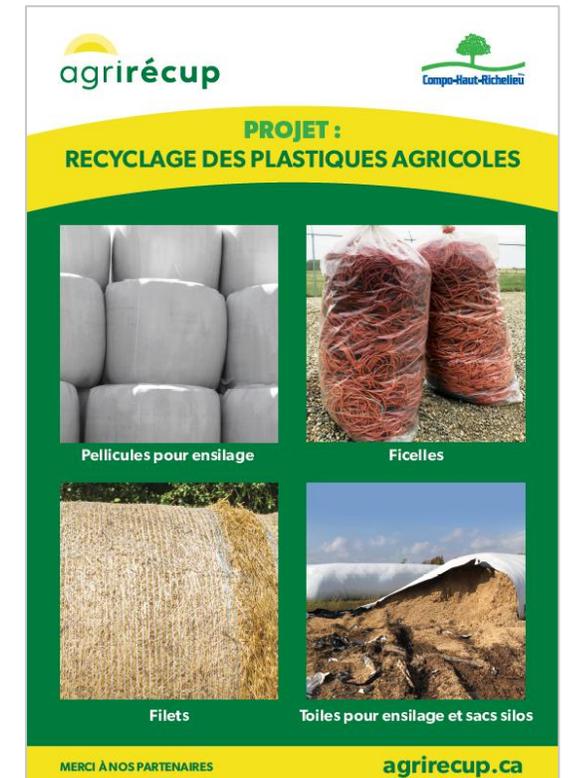
- Le point central de tout programme de REP;
- Obligation des producteurs de proposer des points de dépôt;
- Le nombre et l'emplacement sont des facteurs essentiels à la participation des agriculteurs;
- Favorise l'achalandage dans les commerces;



La Coop Comax – Saint-Hyacinthe



La Coop Avantis – Saint-Narcisse



agrirécup 

PROJET :
RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

 Pellicules pour ensilage	 Ficelles
 Filets	 Toiles pour ensilage et sacs silos

MERCI À NOS PARTENAIRES agrireкуп.ca

Taux annuels sur la base de la quantité de produits disponibles à la récupération :

- Quantités vendues durant l'année de référence (durée de vie du produit).

Sous-catégories de produits	Année									Maximum
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	...	
1- Plastiques d'ensilage, d'enrubannage, de stockage, etc.	45 %	45 %	50 %	50 %	50 %	55 %	55 %	55 %	...	75 % (année 2042)
2- Sacs	45 %	45 %	50 %	50 %	50 %	55 %	55 %	55 %	...	75 % (année 2042)
3- Contenants	50 %	50 %	50 %	55 %	55 %	55 %	60 %	60 %	...	80 % (année 2043)
4- Paillis de plastique, recouvrement de tunnels, systèmes d'irrigation goutte à goutte	-	-	25 %	25 %	30 %	30 %	35 %	35 %	...	75 % (année 2052)
5- Bâches flottantes, plastique de serre, filets, etc.	-	-	25 %	25 %	30 %	30 %	35 %	35 %	...	75 % (année 2052)
6- Plastiques acéricoles	50 %	50 %	50 %	55 %	55 %	55 %	60 %	60 %	...	80 % (année 2043)
7- Pesticides, engrais chimiques, etc.	S/O									